



SETCa
FGTB

Aux travailleurs de Carrefour

Le défi des changements d'horaires

Dans quelques jours, les nouveaux horaires prendront cours. Lors d'une réunion de concertation nationale la semaine dernière, la direction nous indique que tout se passera bien....Bizarre, nous avons l'écho inverse !

En fait, la direction confond toute une série de concepts. Lorsque dans le cadre de la négociation, nous avons accepté d'avoir des préavis d'horaires, il s'agissait bien d'horaires individualisés et non de remettre en cause les blocs et systèmes connus jusqu'à présent et conventionnés depuis des années. Qui plus est, il devait y avoir de réels échanges dans les magasins entre direction, travailleurs et leurs représentants et pas bêtement changer les horaires parce que le droit de changer existait et le faire n'importe comment.

Que les choses soient claires, dans certains magasins, la concertation a joué à plein son rôle et les choses se passent plutôt bien, dans d'autres, c'est un vrai « bordel ».

Dans les exemples les plus fréquents de remarques remontées du terrain, il y a eu :

- Des horaires organisés avec 8 h de prestations en caisse.
- Des crédits-temps fin de carrière organisés sur plus de 3 jours ou avec des blocs de 4 ou 8 h alors que depuis des années, le crédit-temps fin de carrière mi-temps est organisé en 3 x 6 heures.
- Des mi-temps médicaux qui connaissent les mêmes problèmes que les crédits-temps.
- Des cahiers de desideratas qui réapparaissent alors que le but était de supprimer les « particularismes » d'horaires.

Après une longue discussion, vu les sujets sensibles, la direction nous a confirmé vouloir :

- Respecter la CCT de 89 avec maximum 6 heures en caisse mais elle ajoute que pour les deux heures restantes, le collaborateur pourra aller dans la zone caisse automatique. En ce qui concerne le SETCa, caisse automatique ou caisse traditionnelle, 6 heures en caisse, c'est 6 heures en caisse quelle que soit la caisse.
- Respecter le travail en 3 x 6 heures pour les crédits-temps fin de carrière sauf si le travailleur demande un autre régime. Ce ne serait pas un automatisme....Nous vous engageons donc à faire la demande de repasser en 3 x 6 h si votre horaire a été modifié.
- Respecter les demandes de régime de travail et de nombre de jours imposés par la reprise à temps partiel dans un cadre médical.





SETCa
FGTB

Pour tous ces cas, il ne s'agit pas d'acquis d'horaire individuels mais d'application de règles collectives négociées par le passé et donc qui doivent continuer à être appliquées malgré la CCT de restructuration et la nouvelle organisation du travail.

Pour les travailleurs qui auraient des contraintes structurelles (gardes d'enfants...) qui n'ont pas été prises en considération à suffisance, la direction indique qu'il est toujours possible d'en faire part à la direction.

Nous n'avons donc qu'un conseil à vous donner, n'hésitez pas à consulter votre DS sur vos problèmes d'horaires et plus généralement si vous rencontrez un problème dans votre magasin, nous sommes à vos côtés !

